Gti MAGAZINE
Gestion Technique Innovation

Protection phytosanitaire

Traiter moins et mieux, mot de passe pour l'avenir

Filière ovin viande
Une nouvelle donne économique

Elevage ovin lait bio
Une formation pour conduire la reproduction

Fromages fermiers en Aveyron
Gros plan sur une activité riche et diversifiée

Vie des Régions

N°136

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE AVEYRON

Bimestriel de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron

Avril - Mai 2011

En vallée du Tarn, une action pour améliorer les pratiques phytosanitaires des exploitations arboricoles et viticoles

En Sud Aveyron, entre la confluence du Tarn et de la Jonte (au Rozier) et la ville de Millau, se situe une zone de production arboricole et viticole qui fait partie intégrante d'un territoire plus vaste couvert par le tout récent contrat de rivière Tarn-amont. C'est dans ce contexte qu'une action est mise en place avec pour intitulé et objectif : "Améliorer les pratiques phytosanitaires des exploitations arboricoles et viticoles".

Le contrat de rivière Tarn-amont, élaboré par le SIVOM «Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses» et le Parc naturel régional des Grands Causses, a été signé en janvier 2011, pour mettre en œuvre les recommandations du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Le SAGE et le Contrat de rivière couvrent un seul et même territoire, soit un bassin de 2627 km² qui s'étend des sources du Tarn (au mont Lozère) à sa confluence avec la Muse, en aval de Millau, non loin de St Rome de Tarn..

Action prioritaire du volet agricole

Le Contrat de rivière consacre un volet à l'agriculture, dont l'objectif, dans une réflexion avec les acteurs agricoles, est de préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Parmi huit actions retenues, le Comité de rivière en a inscrit une comme prioritaire : «Améliorer les pratiques phytosanitaires des exploitations arboricoles et viticoles».

Cette action fait suite au diagnostic agricole des Adasea, qui a mis en évidence un manque de connaissances en ce qui concerne les pratiques agricoles de la vallée du Tarn. Cette zone compte en particulier quelques dizaines d'exploitations arboricoles et viticoles qui utilisent des produits phytosanitaires pour la protection des vergers et des vignes. Elles sont très proches des cours d'eau et cohabitent avec de nombreux campings impliquant des usages divers de la ressource en eau (loisirs, baignade...). A l'heure actuelle, l'impact éventuel des produits phytosanitaires sur les milieux aquatiques, la ressource en eau (en termes de qualité) et la santé des utilisateurs est inconnu.

Chambre d'agriculture de l'Aveyron

Première étape : une étude diagnostic

Dans un premier temps, il s'agit de faire, en concertation avec la chambre d'agriculture et l'ADASEA de l'Aveyron, une étude pour connaître les pratiques phytosanitaires en arboriculture et viticulture et estimer leur impact éventuel sur les milieux aquatiques. Une synthèse des connaissances, une enquête approfondie auprès des exploitants de la vallée et une analyse des suivis d'une station de mesures à Millau sur les eaux superficielles et souterraines sont au programme.
Selon les conclusions, un plan d'action adapté au territoire pourra être élaboré. Il s'agira de sensibiliser les arboriculteurs et viticulteurs à une meilleure utilisation des produits phytosanitaires. Ce plan d'action pourra être élargi à tous les agriculteurs du bassin Tarn-amont, notamment ceux des causses, afin de mieux protéger les milieux aquatiques sous l'influence du karst.

Stéphanie Braud,
animatrice du contrat de rivière
du Tarn-amont

Les vergers de la Vallée du Tarn sont implantés à mi-côteau sur des terrains argilo-calcaires

La Chambre d'agriculture, partenaire actif

La Chambre d'agriculture de l'Aveyron, via son comité de développement du Sud Aveyron (CDASA) apporte son concours à l'action «Amélioration des pratiques phytosanitaires des exploitations arboricoles et viticoles». Précisions avec Anne-Marie Lauzet, la conseillère chargée de l'animation sur cette action.

- Concrètement, quel appui la Chambre d'agriculture va-t-elle apporter à l'action "Pratiques phytosanitaires" ?
A.M. Lauzet : "Etant chargée de suivre le contrat de rivière, mon rôle sera de prendre part aux comités techniques et d'assurer l'animation territoriale pour de la sensibilisation, de l'accompagnement technique, de la formation ou de la communication. L'objectif sera de mobiliser toutes les compétences utiles pour l'amélioration des pratiques phytosanitaires. Pour commencer, nous réalisons une étude-diagnostic. Ensuite nous participerons à l'élaboration d'un plan d'action et à sa mise en œuvre avec l'Adasea."
- Comment se présente le travail d'étude - diagnostic ?
A.M. Lauzet : "Du Rozier à Millau, la production de fruits et de vin est une micro-filière organisée sur un territoire limité : elle est réalisée par une centaine d'exploitants, dont seul un tiers exerce à titre principal. Nous avons sélectionné un échantillon d'une vingtaine d'entre eux, auprès desquels nous réalisons une enquête, car nous manquons de données sur leurs pratiques phytosanitaires et l'impact réel qu'elles peuvent avoir sur le territoire. Tous les agriculteurs sollicités ont volontiers répondu au questionnaire : surfaces, espèces, localisation des parcelles par rapport aux cours d'eau, montants d'achats de produits phytosanitaires, produits utilisés, stockage, maladies et ravageurs rencontrés, organisation des traitements, protections utilisées, prophylaxie. A partir de quelques cahiers d'enregistrement, nous ferons des calculs d'indice de fréquence de traitement, ou IFT (voir l'explication de ce terme en page 21)."

L'enherbement maîtrisé et le travail du sol : alternative au désherbage chimique...

- Pouvez-vous d'ores et déjà tirer quelques conclusions ?
A.M. Lauzet : "Non, mais des éléments simples sont apparus. Les vignes de la vallée sont indemnes de certains ravageurs et maladies, ce qui évite des traitements. Concernant les productions arboricoles, cerisiers, abricotiers et pêchers sont récoltés précocement, ce qui signifie une période de protection phytosanitaire courte. Les pruniers, bien présents également, sont récoltés fin août - début septembre. Le nombre de traitements sur tous ces fruitiers est donc globalement plus faible que ce que l'on observe pour d'autres régions et / ou productions fruitières.
Pour beaucoup, les agriculteurs rencontrés ont témoigné de «l'isolement» de la vallée. Ils sont très demandeurs d'informations techniques : c'est de bon augure pour la suite de l'action. Pour preuve, la participation massive aux formations Certiphyto organisées pour eux ce printemps.

Propos recueillis par Stéphanie Braud

Les missions effectuées par la Chambre d'agriculture dans le cadre du contrat de rivière du Tarn amont sont réalisées avec le concours financier du Casdar (Etat) et de l'Agence de l'eau Adour Garonne.